

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 15h00 au gîte de la ferme des Cavaliers sur la commune d'Aiguines sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	13 + 2	15
Total des voix : 18		

Date de convocation
28/03/2024

**Délibération
n°24_04_B2_06**

Etaient présents :

9 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aups) ; **Philippe MARANGES** (Castellane) ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue)

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix chacun) :

Michèle BIZOT-GASTALDI (Communauté de communes Alpes Provence Verdon) et **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération)

1 représentant des départements (2 voix) : **Claude BONDIL** (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence)

1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (3 voix) : **Georges BOTELLA**

Ont donné pouvoir :

2 Porteurs d'1 voix : **Jacques ESPITALIER** (Quinson) à Bernard CLAP ; **Magali STURMACHAUVEAU** (Rougion) à Michèle BIZOT-GASTALDI.

Réalisation d'exercices de crues à Gréoux-les-Bains et Vinon-sur-Verdon
Budget GEMAPI

Dans le cadre de l'axe 3 « Alerte et gestion de crise » du PAPI, la réalisation d'exercices de crues est proposée sur différentes communes à risques du bassin versant du Verdon. Les exercices de crues ont pour objectif principal de tester le Plan Commune de Sauvegarde en présence des acteurs de la gestion de crise, en simulant un événement amenant à la crise.

Les communes dotées d'un PPRi (entre autres) ont l'obligation de rédiger leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS) traitant notamment du risque inondation. Le Plan Commune de Sauvegarde identifie les risques présents sur la commune, il définit l'anticipation et le déclenchement de la crise, décrit les moyens humains et matériels pour gérer la crise, prévoit les actions d'urgence de réduction du risque et organise l'évacuation, la logistique et le soutien aux populations.

Ces exercices permettront d'améliorer la réactivité des équipes mobilisées par l'adoption des bons réflexes et l'efficacité des procédures prévues dans les PCS. Ils doivent viser également à mieux coordonner l'ensemble des acteurs de gestion de crise mobilisables, et améliorer les dispositifs de communication et de sauvegarde des populations. La présente délibération vise les communes de Gréoux-les-Bains et Vinon-sur-Verdon.

Cette opération s'inscrit dans le plan d'action du Programme d'Etudes Préalables du PAPI Verdon (Programme d'Action pour la Prévention des Inondations). C'est l'action 3.2. intitulée «Réalisation d'exercices de crues».

La mission de réalisation et d'organisation d'exercices de crues comprend :

- L'analyse des Plans communaux de Sauvegarde des communes choisies ;
- L'identification des différents acteurs locaux de la gestion de crise ;
- La conception des scénarios des exercices de crise inondation (situation initiale, évolution de la crise, injections d'évènements) ;
- Les échanges avec le maître d'ouvrage sur les scénarios, les outils (notamment cartographiques mis à dispositions...) ;
- L'organisation et l'animation des exercices de crise ;
- Un retour d'expérience écrit.

Dans les cas jugés nécessaires, un premier module de « prise de conscience » pourra être proposé pour introduire l'exercice de crue.

Coût total TTC :12 000 €

Autofinancement sur le TTC :12 000 €

Entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- d'approuver l'opération ainsi présentée et son plan de financement,
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers,
- d'autoriser le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le



**Le Président
Bernard CLAP**